



Dans l'Éducation nationale, la question des rémunérations est une urgence sociale. Depuis des années, les personnels subissent une perte continue de pouvoir d'achat. Cette situation n'a rien d'inéluctable et résulte de choix politiques qui méprisent celles et ceux qui font vivre le Service public d'Éducation au quotidien. Derrière la question salariale, c'est bien celle de l'égalité et de l'avenir du Service public qui se joue.

Sans personnels reconnus et correctement rémunérés, l'École publique continuera de s'affaiblir. Il est temps d'agir.

ZÉRO POINTÉ POUR NOS RÉMUNÉRATIONS

Depuis plus de dix ans, le gel quasi continu de la valeur du point d'indice a profondément dégradé les rémunérations réelles des personnels. Dans le même temps, l'inflation a fortement progressé, atteignant même +4,9 % en 2023. Résultat : **le traitement réel des agents-e a reculé.**

Sur le long terme, **la situation est encore plus alarmante** car entre 2013 et 2023, le pouvoir d'achat n'a progressé que de +1,2 % dans la Fonction publique contre +3,2 % dans le secteur privé.

Concrètement, pour les personnels enseignants des collèges, cela se traduit par une perte continue de niveau de vie et un décrochage salarial accentué par rapport aux cadres de la Fonction publique. Ainsi, ils perçoivent en moyenne jusqu'à **1 000 € net/mois de**

moins que les autres agent-es de catégorie A ! Ce différentiel salarial illustre concrètement le déclasserement progressif du métier.

La CGT Éduc'action dénonce une politique récurrente et continue d'appauvrissement des personnels. Revaloriser les personnels n'est pas seulement une question de **justice sociale** : c'est une condition indispensable pour garantir un **Service public d'Éducation de qualité et attractif.**

FACE À CETTE SITUATION, LA CGT REVENDIQUE DES MESURES IMMÉDIATES :

- DÉGEL DU POINT D'INDICE
- RATTRAPAGE DES PERTES SUBIES
- INDEXATION DES SALAIRES SUR L'INFLATION



TRANSPARENCE DES SALAIRES : UN RENDEZ-VOUS MANQUÉ

Dans notre ministère, **une femme touche en moyenne une rémunération brute inférieure de 17% à celle d'un homme.** Les inégalités sont le fruit d'un cumul d'inégalités au détriment des femmes : carrières hachées, temps partiel subi, plafond de verre qui empêche les femmes d'accéder aux responsabilités. La transposition de la directive européenne sur la transparence des salaires était fortement attendue. Au bout d'un processus de négociations très dégradé, **les projets de loi proposés laissent apparaître**

des sous-transpositions et des régressions par rapport au droit existant. Concernant la Fonction publique, le principe de « salaire égal à travail de valeur égale » n'est pas repris dans le texte de loi, les sanctions prévues sont négligeables et ne sanctionnent pas le maintien des inégalités, les avantages en nature (logement de fonction, voiture,...) ne sont pas inclus dans la rémunération. **Avec la directive nous avons un levier décisif pour revaloriser les métiers à prédominance féminine et réduire les inégalités entre les femmes et les hommes.** La CGT Éduc'action demande instamment une transposition fidèle, ambitieuse, et dans les délais.

PRÉCARITÉ DANS TOUS LES SERVICES

Le collège est aussi le reflet des inégalités professionnelles de l'Éducation nationale.

Dans un secteur féminisé à 74 %, **les femmes sont massivement présentes dans les fonctions les plus précaires ou les moins reconnues**, comme les AESH et les AEd. Elles subissent le « plancher collant », avec peu de perspectives de carrière.

Au quotidien, en plus de conditions de travail dégradées, **les AESH sont maintenu-es dans des conditions salariales indignes** du fait du temps incomplet imposé et d'une grille de salaires qui se tasse au fur et à mesure des années. Pour elles et eux, comme pour les AEd, l'accès au CDI n'est pas automatique.

LA CGT ÉDUC'ACTION REVENDIQUE UN STATUT ET UNE GRILLE SALARIALE DE CATÉGORIE B POUR LES AESH ET LES AED



ENSEMBLE, AVEC LA CGT ÉDUC'ACTION, EXIGEONS :

- ✓ UNE AUGMENTATION INDICIAIRE IMMÉDIATE DE 400 € PAR MOIS
- ✓ LA REVALORISATION IMMÉDIATE DES GRILLES INDICIAIRES ET UNE CARRIÈRE BASÉE SUR UN SEUL GRADE
- ✓ L'ÉGALITÉ SALARIALE EN METTANT FIN AUX POLITIQUES INÉGALITAIRES
- ✓ L'ABROGATION LA RÉFORME DES RETRAITES ET REVENIR À LA RETRAITE À 60 ANS



NON AU JOUR DE CARENCE

Alors qu'ils-elles subissaient déjà la retenue d'un jour de carence en cas d'arrêt maladie, les agent-es subissent depuis le budget 2025, la baisse de l'indemnisation des arrêts maladie à 90% du salaire.

Ce sont des attaques insupportables contre notre système de protection sociale et injustes pour les collègues. Exigeons leur suppression et gagnons le 100% Sécu. La santé n'est pas un luxe.



DÈS MAINTENANT ON SE SYNDIQUE



CGT Éduc'action

263 RUE DE PARIS, 93100 MONTREUIL

www.cgteduc.fr

0155827655 unsen@cgteduc.fr



@CGTEducationofficiel



@cgteducation



@cgt_education